



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

**Numéro de la demande :** 2023-3926  
**Demande :** Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette du produit – Mélanges en cuve  
**Demandeur :** Syngenta Canada Inc.  
**Produit :** Herbicide Acuron Flexi  
**Numéro d'homologation :** 33476  
**Principe actif (p.a.) :** Bicyclopyrone (9,48 g p.a./L), mésotrione (37,8 g p.a./L) et S-métolachlore (et R-énantiomère) [340 g p.a./L]  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3522256

### But de la demande

La présente demande visait à apporter les modifications suivantes à l'étiquette du produit :

- (1) Ajouter l'énoncé général sur les mélanges en cuve tel qu'il figure dans le Document d'orientation de l'ARLA – Étiquetage des mélanges en cuve.
- (2) Ajouter d'autres énoncés sur les mélanges en cuve en plus de l'énoncé général.
- (3) Supprimer l'énoncé d'exclusion pour les mélanges en cuve qui est contradictoire à l'énoncé général sur les mélanges en cuve.
- (4) Éliminer le produit Lorsban comme option de mélange en cuve.

D'autres modifications mineures à l'étiquette sont aussi incluses.

### Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques ni aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'étaient requises, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

### Évaluation de la valeur

Un examen approfondi de l'étiquette a permis de déterminer que l'ajout de l'énoncé général sur les mélanges en cuve est acceptable puisqu'il est conforme aux exigences du document d'orientation de l'ARLA – Étiquetage des mélanges en cuve (16 mars 2023).

L'ajout de l'énoncé général sur les mélanges en cuve à l'étiquette permet aux producteurs de disposer d'une plus grande souplesse dans le choix des mélanges en cuve pour la suppression des

organismes nuisibles dans les cultures indiquées sur l'étiquette. La flexibilité dans le choix des produits d'association peut contribuer aux pratiques de gestion de la résistance, aux programmes de lutte antiparasitaire intégrée ou à la suppression d'une gamme plus large de ravageurs, tout en permettant à l'utilisateur de bénéficier d'économies de temps et d'argent.

Les autres modifications apportées à l'étiquette, notamment un énoncé supplémentaire sur les mélanges en cuve, la suppression d'un énoncé d'exclusion pour les mélanges en cuve, et des mises à jour aux options de mélange en cuve, sont corroborées par les justifications présentées et les homologations pertinentes.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la demande en question et a jugé que les modifications nécessaires à l'étiquette de l'herbicide Acuron Flexi sont acceptables.

## **Références**

3490731 2023, DACO 10.1 Value Summary - Acuron Flexi Herbicide (33476) labels changes for 2022 PMRA Tank mix policy, DACO: 10.1

**© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9